

Lettres Patentes

Qu'il sera fait donner a tous changeurs et
M^{rs} de Tournay de tout marc d'or un denier d'or de
Creue.

Du 4.^e Jan.^{er} 1352.

Jehan par la grace de Dieu Roy de
France, a nos amez et feaux les generaux
M^{rs} de nos monnoyes salut et dilection.
Nous pour certaine cause vous mandons
que tantost et sans delay ces lettres
veues, vous faciez donner a tous changeurs
et marchands frequentans nostre monnoye
d'or de Tournay et tout marc d'or fin
qu'ils aporteront en celle un denier d'or
a l'escau et demy de Creue, outre le prix
que nous y donnons a present le quel
est de 65 deniers d'or a l'escau au marc.
ce faire vous et chascun de vous si
diligemment et de telle maniere que par
vous ny ait deffault et de ce faire
a vous et a chascun de vous donnons

pouvoir, autorité et mand. Special par
la tenue de ces presens. Donné a
Paris le 4. janvier l'anz 1352. ainsi signé
Par le roy a la relation du conseil
auquel vous seriez presens les i. priers
J. Royer. l.